

Missions et descriptifs des activités :

Les surveillants d'examen interviennent en appui :

Des surveillants enseignants ou en cas d'empêchement de ces derniers pour effectuer :

- L'accueil des étudiants et la participation aux appels,
- La surveillance des épreuves (contrôle des entrées et sorties, contrôle de la fraude),
- La distribution et récupération des copies, contrôle des émargements,
- Si besoin, la préparation des salles.

Du pôle handicap pour effectuer :

- La surveillance des épreuves (contrôle des entrées et sorties, contrôle de la fraude),
- La distribution et récupération des copies, des ordinateurs et clés USB, contrôle des émargements,
- Si besoin, le secrétariat d'examen (transcrire par écrit sur la copie d'examen, sous la dictée de l'étudiant en situation de handicap, du travail qu'il aura produit, sans correction de la syntaxe ou de la grammaire et sans modification du choix lexical de l'étudiant).

Conditions requises pour assurer cette mission :

- Disponibilité,
- Rigueur,
- Ponctualité (convocation une demi-heure avant le début des épreuves),
- Savoir faire preuve d'autorité,
- Fiabilité.
- Contraintes physiques (stationnement debout, journées longues, horaires matinaux)

Spécificités de l'emploi :

- Les besoins sont ponctuels et varient en fonction du nombre d'épreuves.
- Les épreuves peuvent commencer le matin à 8 heures ou peuvent se terminer le soir à 20 heures.
- Le contrat est un contrat de vacations, rémunéré après service fait. Le nombre d'heures est fixé en fonction des besoins. Il ne pourra dépasser 150 heures par année universitaire.
- La rémunération est établie sur la base du SMIC en vigueur à la date de la prestation, rehaussée de 10%.

Conditions de recrutement :

- Les catégories de personnes pouvant effectuer des heures de surveillance d'examen :
- Des retraités n'ayant pas atteint la limite d'âge (entre 65 et 67 ans en fonction des dates de naissance), bénéficiant d'une pension de retraite, d'une allocation de préretraite ou d'un congé de fin d'activité ;
- Des demandeurs d'emploi ;
- Toute personne salarié public ou privé dont le contrat de travail initial n'atteint pas la quotité de 100%.
- Les étudiants sont exclus de ce recrutement.

L'établissement accepte à tout moment de l'année des candidatures.

La candidature accompagnée d'un curriculum vitae synthétique doit être transmise par mail :

- recrutements-drh@univ-jfc.fr et vie-etudiante-rodez@univ-jfc.fr
(sujet du mail : Candidature surveillance d'examen)